



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1650-20

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 21 avril 2020, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1650-20 abrogeant le règlement numéro 743-90 concernant l'éthique des employés municipaux.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'Hôtel de ville au 147, rue Saint-Pierre, pendant les heures régulières de bureau ainsi que sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca, de même qu'à la suite du présent avis.

À NOTER : durant la période d'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement en raison de la pandémie du coronavirus, veuillez appeler à l'hôtel de ville au (450) 638-2010, pour obtenir copie du règlement.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 23 avril 2020.

Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques